

LES CORRESPONDANCES INCOS

DU CÔTÉ DES STRUCTURES



VOTRE CONTACT

Margot PILET

Mél. : m.pilet@lesincos.com

Tél. : 01 44 41 97 26

CALENDRIER

DU 06 SEPTEMBRE AU 10 NOVEMBRE 2021 : inscriptions aux correspondances

AVANT LE 17 NOVEMBRE 2021 : signature de la convention

DU 03 JANVIER AU 12 JUIN 2021 : déroulement des correspondances, par périodes de 4 semaines, en parallèle du concours de cartes postales

CARTES POSTALES

Le concours de cartes postales (voir fiche annexe) est réservé aux enfants participant à une correspondance dans le cadre du 33^e Prix des Incorruptibles.

LE RÔLE DE L'ASSOCIATION DANS LES CORRESPONDANCES

Notre Association est une interface entre les structures et les intervenant-e-s. Les correspondances se déroulent au sein d'un espace dédié et sécurisé sur notre site. Nous nous chargeons de la partie administrative de la correspondance : convention, déclarations des cotisations de Sécurité sociale des artistes-auteurs, et facturation de l'intervention.

FAIRE UNE DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Du **06 SEPTEMBRE AU 10 NOVEMBRE 2021**, vous avez la possibilité de faire une demande de correspondance avec un-e intervenant-e sur notre site Internet. Grâce à votre code RNE ou adhérent, il vous faut remplir un formulaire (sur notre site dans la rubrique *Les Animations/Correspondances*) en indiquant le nom de l'intervenant-e ainsi que la période choisie correspondant à votre zone académique.

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE A

Du 10/01/22 au 06/02/22

Du 07/03/22 au 03/04/22

Du 09/05/22 au 05/06/22

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE B

Du 03/01/22 au 30/01/22

Du 28/02/22 au 27/03/22

Du 02/05/22 au 29/05/22

> ÉTABLISSEMENTS DE LA ZONE C

Du 17/01/22 au 13/02/22

Du 14/03/22 au 10/04/22

Du 16/05/22 au 12/06/22

Chaque période correspond à 4 semaines de correspondance à raison d'un échange hebdomadaire (un message du groupe, un message de l'intervenant-e), soit au total 4 messages du groupe et 4 messages de l'intervenant-e.

QUELQUES PRÉCISIONS

> Les intervenant-e-s participant à cette animation accepteront au **MAXIMUM 3 GROUPES DE LECTEURS PAR PÉRIODE** et peuvent ne pas être disponibles sur toutes les périodes proposées. Ainsi, les places pour les correspondances sont limitées.

> Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

> Les correspondances sont exclusivement **RÉSERVÉES À NOS ADHÉRENTS**. Cependant, votre participation au Prix des Incorruptibles n'implique pas

TARIF

Le montant de la correspondance s'élève à **150 € PAR GROUPE DE LECTEURS**.

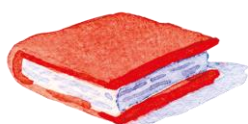
Ce tarif est susceptible d'être majoré pour les correspondances avec des intervenant-e-s assujetti-e-s à la TVA.

Un groupe de lecteurs correspond à une classe, soit **32 ÉLÈVES MAXIMUM**.

CONFIDENTIALITÉ

L'Association Le Prix des Incorruptibles offre aux participants un **ESPACE SÉCURISÉ** sur son site internet, accessible via un **CODE D'ACCÈS PERSONNEL**. Ce code doit impérativement rester confidentiel.

Les enfants participants et les adultes encadrant le projet s'engagent à **NE PAS DIVULGUER LES DISCUSSIONS ENTRE L'INTERVENANT-E ET LE GROUPE**.



automatiquement une correspondance. Cela dépend entièrement de la disponibilité des intervenant-e-s !

LA CONVENTION

Une fois l'inscription validée sur notre site, vous recevrez un mail de confirmation ainsi qu'une convention entérinant votre participation à cette animation.

La convention est un document contractuel qui engage votre structure et notre association. Elle permet également de fixer les détails pratiques et financiers de la correspondance, à savoir :

> Le montant de la correspondance : **150 € PAR GROUPE DE LECTEURS**.
Ces tarifs sont susceptibles d'être majorés pour les correspondances avec des auteurs/illustrateurs assujettis à TVA.

> Les dates de la période sélectionnée ainsi que les modalités de déroulement des échanges.

Vous devrez ensuite nous retourner la convention signée **AVANT LE 10 NOVEMBRE 2021** (dans le nombre d'exemplaires mentionnés).

Une semaine avant le début de l'animation, nous vous communiquerons vos identifiants de connexion ainsi qu'un guide d'utilisation de votre espace de discussion.

LE DÉROULEMENT

> L'intervenant-e propose une présentation (texte ou vidéo) à partir de laquelle les lecteurs réagissent. Cette présentation sera disponible sur votre espace quelques jours avant le début de la correspondance.

> Les lecteurs posteront leurs messages sous forme de commentaires, questions ou lettre **AU PLUS TARD LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE**. L'intervenant-e postera ses réponses au plus tard le dimanche suivant.

> Vous êtes automatiquement informé-e-s par mail d'un nouveau message.

Aux alentours du mois de juin 2022, les intervenant-e-s écriront un « texte-souvenir » de ces échanges, qui sera publié sur le site des Incos.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DE L'INTERVENANT

Dès le début de la correspondance, vous recevrez notre facture correspondant à l'intervention. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Dès réception de votre règlement, nous reversons à l'intervenant-e le montant de sa prestation dont ont été décomptées les cotisations de la Sécurité sociale des artistes-auteurs.